Nations Unies A/77/767/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 155 de l'ordre du jour
Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2021/22	53 798 000
Dépenses de 2021/22	52 139 200
Solde inutilisé de 2021/22	1 658 800
Crédits ouverts pour 2022/23	54 018 600
Montant estimatif des dépenses de 2022/23[a]	53 574 100
Montant estimatif du solde inutilisé de 2022/23[a]	444 500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2023/24	57 444 700
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2023/24	(1 219 400)
Recommandation du Comité consultatif pour 2023/24	56 225 300

[a] Montant estimatif au 31 mars 2023.

23-07320 (F) 260423 270423

Merci de recycler

I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) [(A/77/595 et A/77/722], le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 23 mars 2023. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport à ce sujet (A/77/767), et celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 (exercice 2021/22) se trouvent dans son rapport correspondant (A/77/802).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

2. Dans sa résolution 75/299, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 53 798 000 dollars (montant net : 51 069 700 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice 2021/22. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 52 139 200 dollars (montant net : 49 410 600 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation de 96,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 658 800 dollars, représente 3,1 % du montant total des ressources approuvées pour l'exercice. Le Comité consultatif fait observer que des crédits ont été largement sous-utilisés dans les catégories budgétaires suivantes : voyages officiels, installations et infrastructures, opérations aériennes et fournitures, services et matériel divers.

3. Le solde inutilisé de 2021/22 (1 658 800 dollars) résulte de dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil (582 200 dollars, soit 3,5 %) et des dépenses opérationnelles (1 289 000 dollars, soit 8,8 %), ce qui est en partie contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (212 400 dollars, soit 0,9 %). Un récapitulatif des montants réaffectés (215 300 dollars, soit 0,4 %) du groupe III au groupe I figure à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour 2021/22 (A/77/595). Une analyse détaillée des écarts se trouve à la section IV dudit rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés s'élevaient à 6 249 400 dollars au 30 juin 2022, contre 4 894 000 dollars au 30 juin 2021. **Il note que le montant des engagements non réglés a augmenté de 1 355 400 dollars (27,7 %) en 2021/22 par rapport à 2020/21**.

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de l'UNFICYP, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a pris note de l'augmentation des violations du cessez-le-feu, du lancement de plusieurs projets d'infrastructure et de la multiplication par deux de la croissance des dépenses en 2021/22 par rapport aux trois années précédentes, qui s'explique par l'augmentation des achats de véhicules et des prix des carburants (A/77/5 (Vol. II), chap. IV, par. 31 et 32).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2022, le montant total des dépenses était estimé à 36 071 000 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 53 574 100 dollars et celui du solde, s'établir à 444 500 dollars, soit 0,8 % du crédit ouvert.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 6 février 2023, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 780 114 600 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date se chiffraient à 753 612 800 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 26 501 800 dollars. À la même date, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 11 508 100 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 10 075 300 dollars. En outre, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en septembre 2022, le montant restant dû s'établissant à 220 900 dollars au 31 décembre 2022. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (A/76/760/Add.11, par. 6)**.

8. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 23 février 2023, une demande d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, pour cause de troubles post-traumatiques, était en instance depuis 2019 et que la mission permanente devait encore fournir un complément d'information à ce sujet.

9. **Le Comité consultatif compte que la demande en instance sera réglée rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la Force a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964), et sa dernière prorogation en date, jusqu'au 31 janvier 2024, a été approuvée dans la résolution 2674 (2023). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui pour l'exercice 2023/24 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force pour cet exercice (A/77/722).

B. Ressources nécessaires

11. Le montant total des ressources nécessaires au titre de l'exercice 2023/24 s'élève à 57 444 700 dollars, en augmentation de 3 426 100 dollars (6,3 %) par rapport au montant de 54 018 600 dollars approuvé au titre de l'exercice 2022/23.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant alloué (2021/22)*	*Dépenses (2021/22)*	*Montant alloué (2022/23)*	*Dépenses au 31 mars 2023*	*Dépenses prévues (2023/24)*	*Variation*	
						Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	22 432,9	22 645,3	23 948,7	21 078,6	24 541,0	592,3	2,5
Personnel civil	16 654,2	16 072,0	16 105,5	11 387,8	16 063,1	(42,4)	(0,3)
Dépenses opérationnelles	14 710,9	13 421,9	13 964,4	11 486,4	16 840,6	2 876,2	20,6
Montant brut	**53 798,0**	**52 139,2**	**54 018,6**	**43 952,8**	**57 444,7**	**3 426,1**	**6,3**

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/77/722) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

12. L'augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles (2 876 200 dollars) et des militaires et du personnel de police (592 300 dollars) (voir par. 14 ci-après), compensée en partie par la diminution des dépenses prévues au titre du personnel civil (42 400 dollars) (voir par. 16 ci-après).

13. Le Comité consultatif note que les contributions volontaires en nature non budgétisées qui seront apportées par le Gouvernement chypriote pour l'exercice 2023/24 aux termes de l'accord sur le statut des forces s'élèveront à 871 900 dollars[1] (A/77/722, par. 50). **Le Comité consultatif se félicite que la Force continue de recevoir des contributions volontaires**.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif autorisé pour 2021/22 (1)*	*Effectif réel au 30 juin 2022 (2)*	*Effectif autorisé pour 2022/23[a] (3)*	*Effectifs réels au 31 mars 2023 (4)*	*Effectif proposé pour 2023/24 (5)*	*Variation (6) = (5) – (3)*
Contingents	860	798	860	807	860	-
Police des Nations Unies	69	64	69	65	69	-

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.

14. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une augmentation nette de 592 300 dollars (2,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2022/23. L'augmentation proposée s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre du remboursement du coût des contingents aux taux standard et par l'application d'un taux de vacance de postes inférieur à celui de l'exercice 2022/23, ainsi que par l'augmentation des coûts associés au fret et au matériel appartenant aux contingents en raison du déploiement proposé d'un hélicoptère supplémentaire (ibid., par. 61). Cette augmentation est compensée en partie par l'incidence de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis sur les dépenses au titre des rations

[1] Le montant estimatif de 871 900 dollars correspond à la valeur marchande des postes d'observation des Nations Unies et des locaux à usage de bureaux et logements mis gracieusement à la disposition de la Force par le Gouvernement chypriote pour les contingents et les unités de police constituées, y compris le complexe du quartier général de la Force (A/77/722, par. 50).

alimentaires pour les contingents et des indemnités de subsistance (missions) pour les militaires et la police des Nations Unies (ibid., par. 62 et 63).

15. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 36 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif autorisé pour 2021/22 (1)*	*Effectif déployé au 30 juin 2022 (2)*	*Effectif approuvé pour 2022/23 (3)*	*Effectifs réels au 31 mars 2023 (4)*	*Effectif proposé pour 2023/24 (5)*	*Variation (6) = (5) – (3)*
Postes						
Personnel recruté sur le plan international	38	35	39	37	40	1
Administrateurs recrutés sur le plan national	7	7	7	6	7	-
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	115	113	115	111	115	-
Emplois de temporaire[a]						
Personnel recruté sur le plan international	1	1	2	2	2	-
Total	**161**	**156**	**163**	**156**	**164**	**1**

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

16. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une diminution de 42 400 dollars (0,3 %), qui tient principalement à une diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international et du personnel temporaire (autre que pour les réunions), essentiellement imputable à la révision à la hausse des barèmes des traitements et des dépenses communes de personnel afférentes au personnel recruté sur le plan international, à la création proposée d'un poste et à l'incidence du coût total de la création d'un emploi de temporaire au cours de l'exercice 2022/23 (ibid., par. 64 à 68).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

17. En ce qui concerne le personnel civil, le Secrétaire général propose, pour 2023/24, un effectif total de 164 postes et emplois de temporaire, compte tenu de la création proposée d'un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au Bureau du (de la) Conseiller(ère) principal(e) de la composante Affaires politiques et civiles. Le Secrétaire général indique que la création de ce poste va dans le sens de la mise en œuvre de sa Stratégie pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, et qu'elle devrait favoriser la prise de décisions et la mise en place de mesures éclairées tout en soutenant la mise en œuvre de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix. Il est également indiqué que la Force a besoin de se doter de compétences spécialisées en vue de s'acquitter de son rôle de mission pilote pour le déploiement d'Unite Aware et de convertir les données brutes en

informations utiles afin d'aider la direction de la Force à améliorer sa prise de décisions. Il est envisagé de charger l'analyste de données spécialisé d'élaborer des rapports sur les tendances en matière de données et d'aider les gestionnaires de programme à collecter des données et à trouver des pistes d'amélioration (ibid., par. 39 à 42).

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun membre du personnel n'exerçait actuellement les fonctions correspondant au poste proposé, qui serait essentiellement axé sur l'amélioration des structures de gouvernance des données de la Force, avec l'appui de la plateforme Unite Aware. Il a également été informé que ce poste permettrait de conforter le rôle de centre de données que joue le Centre d'opérations conjoint et de soutenir l'intégration des données à l'échelle de la mission, en collaboration avec d'autres sections, notamment la Cellule d'analyse conjointe de la mission.

19. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé la création proposée d'un poste de spécialiste de la planification des missions (P-4) au cours de l'exercice 2022/23 (voir la résolution 76/283 de l'Assemblée générale, par. 9 ; et A/76/696, par. 35 à 39), dont le ou la titulaire serait notamment chargé(e) de mettre en œuvre la Stratégie d'exploitation des données (voir A/76/760/Add.11, par. 17). En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que le poste était vacant au 31 janvier 2023 (voir le par. 22 ci-dessous) mais qu'un candidat avait été sélectionné et que les formalités d'entrée en fonctions étaient en cours. **Compte tenu des capacités existantes et du chevauchement des fonctions clés associées aux deux postes, et du fait que le poste de spécialiste de la planification des missions (P-4), récemment approuvé, n'a pas encore été pourvu, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste spécifique d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2). Il recommande donc que la création du poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) à laquelle il est proposé de procéder ne soit pas approuvée ; les montants prévus au titre des dépenses opérationnelles devraient être ajustés en conséquence**.

Taux de vacance

20. Dans son rapport sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétaire général indique que le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a fourni des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs (A/77/779, par. 254). On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance enregistrés pour le personnel civil en 2021/22 et 2022/23, ainsi que de ceux qui sont proposés pour 2023/24.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux budgétisé 2021/22*	*Taux effectif 2021/22*	*Taux budgétisé 2022/23*	*Taux effectif au 31décembre 2022*	*Taux effectif moyen (janvier à décembre 2022)*	*Taux effectif au 31 mars 2023*	*Taux effectif moyen au 31 mars 2023*	*Effectif proposé pour 2023/24[a]*
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	2,0	2,6	2,0	10,3	7,7	5,1	7,7	7,7

Catégorie	*Taux budgétisé 2021/22*	*Taux effectif 2021/22*	*Taux budgétisé 2022/23*	*Taux effectif au 31décembre 2022*	*Taux effectif moyen (janvier à décembre 2022)*	*Taux effectif au 31 mars 2023*	*Taux effectif moyen au 31 mars 2023*	*Effectif proposé pour 2023/24*[a]
Personnel recruté sur le plan national								
Administrateurs recrutés sur le plan national	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,3	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,0	0,9	1,0	3,5	1,7	3,5	2,6	1,7
Emplois de temporaire soumis à recrutement international	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

[a] Ils ont été calculés sur la base des taux de vacance moyens actuels sur 12 mois, soit de janvier à décembre 2022, ou sur la base du taux de vacance réel au 31 décembre 2022 (A/77/222, par. 53).

21. Le Comité consultatif note que les taux proposés pour 2023/24 concernant le personnel soumis à recrutement international et national correspondent aux taux de vacance effectivement constatés au cours de la période allant de janvier à décembre 2022. En ce qui concerne les agents des services généraux recrutés sur le plan national, les taux proposés diffèrent toutefois des taux de vacance moyens enregistrés au cours de l'exercice 2022/23 (au 31 mars 2023). **Le Comité consultatif prend note des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Il est néanmoins d'avis qu'il faut continuer de s'employer à faire en sorte que les taux de vacance proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il convient de fournir des informations actualisées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport et d'apporter systématiquement des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés dans les projets de budget et d'autres documents connexes, y compris des prévisions réalistes concernant les recrutements et les vacances de poste potentielles à venir, dans toute la mesure du possible**. Le Comité consultatif revient sur les taux de vacance de postes dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

Postes vacants

22. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2023, sept postes étaient vacants [1 juriste (P-4), 1 spécialiste de la planification des missions (P-4), 1 assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile), 1 assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 assistant(e) principal(e) (achats) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 assistant(e) (achats) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 assistant(e) (transports) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)] et qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. **Il compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais**.

23. **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 19 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant alloué (2021/22)	*Dépenses (2021/22)*	*Montant alloué (2022/23)*	*Dépenses au 31 mars 2023*	*Dépenses prévues (2023/24)*	*Écart*	
						Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)*	*(6) = (5) – (3)*	*(7) = (6)/(3)*
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	–	–	–		–	–	–
Consultants et services de consultants	33,3	10,8	37,7	6,5	36,8	(0,9)	(2,4)
Voyages officiels	209,4	189,8	216,2	209,9	263,7	47,5	22,0
Installations et infrastructures	6 937,7	6 069,4	6 720,9	5 159,5	8 286,5	1 565,6	23,3
Transports terrestres	2 314,9	2 622,2	1 696,5	1 627,3	2 335,3	638,8	37,7
Opérations aériennes	2 346,1	2 043,8	2 335,5	2 345,2	2 423,5	88,0	3,8
Opérations maritimes ou fluviales	26,2	35,3	32,4	26,0	260,1	227,7	702,8
Communications et informatique	1 587,2	1 642,4	1 706,1	1 379,0	1 727,4	21,3	1,2
Santé	288,4	380,7	497,6	192,2	453,1	(44,5)	(8,9)
Matériel spécial		–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	967,7	427,5	721,5	540,8	1 054,2	332,7	46,1
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	**14 710,9**	**13 421,9**	**13 964,4**	**11 486,4**	**16 840,6**	**2 876,2**	**20,6**

24. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une augmentation nette de 2 876 200 dollars (20,6 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2022/23. L'augmentation nette des ressources proposées pour 2023/24 résulte d'une hausse des dépenses prévues dans toutes les catégories, à l'exception de la catégorie Consultants et services de consultants, ainsi que de la catégorie Santé.

25. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étayent pleinement les montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes** :

a) *Voyages officiels*. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 s'élève à 263 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 47 500 dollars (22,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23 (216 200 dollars). Sur le total des ressources demandées pour les voyages pour 2023/24, un montant de 92 200 dollars est proposé pour les voyages officiels au titre de la formation, ce qui représente une augmentation de 23 800 dollars (34,8 %). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les enseignements tirés de la pandémie de coronavirus (COVID-19) avaient été mis en pratique pour réduire les voyages en présentiel, mais que certains voyages, en particulier ceux destinés à suivre une formation techniquement complexe et pratique ou à assister à des réunions particulièrement complexes, avaient été reportés et devraient être organisés une fois les restrictions aux déplacements assouplies. **Le Comité consultatif redit que dans la mesure du possible, les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 devraient être mis en pratique pour tirer le meilleur parti possible des réunions virtuelles et des outils de formation en ligne [voir A/76/760/Add.11, par. 28 a)], et**

recommande que l'augmentation proposée au titre des voyages officiels à des fins de formation (23 800 dollars) ne soit pas approuvée ;

b) *Transports terrestres*. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 s'élève à 2 335 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 638 800 dollars (37,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022/23 (1 696 500 dollars). Sur le total des ressources demandées, un montant de 955 000 dollars, soit une augmentation de 388 300 dollars (68,5 %) est proposé pour l'achat de 20 véhicules destinés à remplacer ceux dont l'état se détériore et dont le kilométrage est élevé, dans le cadre de la deuxième année du plan quinquennal de remplacement des véhicules de l'Organisation. Le Comité consultatif rappelle qu'au cours de l'exercice 2022/23, la Force prévoit de finaliser le remplacement de 13 véhicules légers de transport de passagers et de deux ambulances dans le cadre du plan quinquennal de remplacement (voir A/76/760/Add.11, par. 30). Comme suite à sa demande, il a reçu une vue d'ensemble du plan de remplacement, reproduite ci-après :

Proposition de plan quinquennal de remplacement des véhicules de l'Organisation des Nations Unies

(Nombre de véhicules)

Type de véhicules exercice	*Nombre approuvé 2022/23*	*Nombre proposé 2023/24*	*2024/25*	*2025/26*	*2026/27*	*Total*
Pick-up 4 x 4	13	13	13	12	12	63
Ambulances	2	–	2	–	–	4
Minibus	–	4	–	4	–	8
Camions	–	1	1	1	1	4
Chariots élévateurs	–	1	–	–	1	2
Installations et matériel	–	1	1	1	1	4
Total (véhicules)	**15**	**20**	**17**	**18**	**15**	**85**

Le Comité s'est également fait remettre une comparaison entre les achats de véhicules supplémentaires et les remplacements de véhicules effectués au sein de la Force depuis 2017 et note que les achats de véhicules supplémentaires ont été deux fois plus nombreux que les remplacements de véhicules au cours de la période, comme l'indique le tableau ci-après :

Achat et remplacement de véhicules supplémentaires

(Nombre de véhicules)

	2017/18	*2018/19*	*2019/20*	*2020/21*	*2021/22*	*2022/23*	*2023/24*[a]	*Total*	*(pourcentage)*
Remplacements	2	5	14	–	–	15	20	56	36
Achats supplémentaires[b]	23	20	17	19	20			99	64
Total	**25**	**25**	**31**	**19**	**20**	**15**	**20**	**155**	**100**

[a] Nombre proposé.

[b] Y compris les véhicules de l'ONU achetés depuis 2018 pour remplacer les véhicules de location dans le cadre du plan quinquennal de remplacement progressif des véhicules de location.

En ce qui concerne l'alignement du nombre de véhicules de la Force sur les coefficients standard véhicules/effectifs, le Comité consultatif note en outre que selon les informations complémentaires qui lui ont été fournies, il n'y a pas eu de changement depuis le budget approuvé pour 2022/23 et que le coefficient de 8 pour 10 reste supérieur à la norme. **Il rappelle qu'il attend que la Force fasse tout son possible pour que le nombre de véhicules utilisés soit conforme aux coefficients standard prescrits [voir A/75/822/Add.2, par. 24 d) ; A/74/737/Add.4, par. 20 d) ; A/73/755/Add.5, par. 29)], compte que la Force réexaminera son plan de remplacement des véhicules et adoptera une approche progressive, judicieuse et équilibrée, et recommande que les ressources demandées au titre de l'achat de véhicules (477 500 dollars) soient divisées par deux** ;

c) *Opérations maritimes ou fluviales.* Le montant des crédits demandés, soit 260 100 dollars, fait apparaître une augmentation de 227 700 dollars (702,8 %), qui s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre de l'achat de 52 conteneurs maritimes, contre 9 en 2022/23, aux fins de l'expédition de bâtiments préfabriqués devant permettre à la Force de quitter l'hôtel Ledra Palace pour établir son quartier général dans une installation préfabriquée située dans la zone tampon (voir le par. 27 ci-après). **Le Comité consultatif estime que la mise en œuvre complète d'un projet tel que le déménagement des locaux de la Force s'étendra sur le cycle budgétaire 2024/25, mais qu'il faut s'attendre à une élimination partielle des besoins en conteneurs maritimes. Compte tenu de ce qui précède, le Comité estime que des gains d'efficacité pourraient être réalisés au niveau du matériel maritime et des navires, et recommande que l'augmentation des ressources proposées au titre des opérations maritimes ou fluviales soit réduite de 25 % (56 900 dollars)**. En ce qui concerne l'utilisation/la mise au rebut des conteneurs maritimes, le Comité consultatif a été informé, après avoir posé des questions, qu'un certain nombre de ces conteneurs seraient utilisés à des fins d'entreposage à proximité de l'installation préfabriquée proposée et que le reste des conteneurs maritimes serait transformé en buanderies, en cuisines, en installations de stockage, etc. Il a en outre appris que l'Organisation ne louait pas de conteneurs maritimes et que le coût d'achat moyen d'un conteneur s'élevait à 4 817 dollars. **Le Comité estime que pour faciliter la prise de décision concernant l'achat de ces ressources, il serait utile de disposer d'informations plus complètes sur les conteneurs maritimes, notamment sur les coûts moyens par mission, le nombre total de conteneurs, l'éventuel suréquipement dans les missions et l'utilisation/la mise au rebut de ces ressources, ainsi que d'une évaluation des possibilités de location et des coûts et avantages qui en découlent, et compte que ces informations seront fournies dans le prochain rapport d'ensemble** ;

d) *Fournitures, services et matériel divers.* Le montant des crédits demandés, soit 1 054 200 dollars, fait apparaître une augmentation de 332 700 dollars (46,1 %), imputable à la hausse des dépenses prévues au titre des services de vacataires chargés de mener des activités d'ordre environnemental et à l'augmentation anticipée des coûts de fret et autres coûts connexes prévus en matière de transports maritimes et intérieurs. Le Comité consultatif note que les dépenses au titre des services de vacataires se sont élevées à 58 900 dollars (pour 122 800 dollars de crédits ouverts) en 2021/22, et que pour l'exercice en cours, les dépenses se chiffraient à 55 300 dollars (pour 134 700 dollars de crédits ouverts) au 31 décembre 2022. Ayant demandé des précisions, il a également reçu des renseignements détaillés concernant l'augmentation proposée au titre du fret et des frais connexes (190 300 dollars) et note que 65 500 dollars, soit 34,4 %, sont liés à des besoins en matière de transport de véhicules. **Compte tenu du montant des dépenses engagées au titre des services de vacataires, le Comité consultatif recommande que l'augmentation (152 400 dollars) au titre des services de vacataires ne soit pas approuvée. Compte tenu**

également de l'incidence attendue de la réduction des besoins au titre des transports terrestres sur les coûts de fret et de transport, le Comité recommande également que les ressources y afférentes demandées au titre du fret et des frais connexes (65 500 dollars) soient revues à la baisse.

26. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 25 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Projet de déménagement

27. Le projet de budget pour 2023/24 fait apparaître des crédits liés au transfert des locaux de la Force de l'hôtel Ledra Palace vers des logements préfabriqués à l'intérieur de la zone tampon, l'hôtel représentant un risque pour la sécurité du personnel. Le projet s'inscrit dans la continuité du transfert du personnel militaire de la Force, opéré au cours de l'exercice 2018/19 en raison du risque d'incendie, tel que recommandé dans l'examen stratégique de la Force (A/77/722, par.18 ; voir également A/72/735, par. 15). Le Comité consultatif note, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, que les dépenses supplémentaires liées au déménagement s'élèvent à 2 141 045 dollars et sont demandées aux rubriques suivantes : installations et infrastructures (1 772 134 dollars) ; opérations maritimes ou fluviales (250 374 dollars), notamment pour l'achat de 52 conteneurs maritimes destinés à transporter des bâtiments préfabriqués (voir par. 25 c) ci-dessus) ; fournitures, services et matériel divers (118 537 dollars).

28. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'hôtel Ledra Palace avait été mis gratuitement à la disposition de la Force, conformément à l'accord sur le statut des forces, et qu'une évaluation des structures de l'hôtel avait révélé une corrosion excessive de l'ossature métallique et une carbonatation du béton, qui étaient irréparables et ne satisfaisaient pas aux normes de conception sismique du pays hôte. Compte tenu du degré d'urgence, les coûts liés au déménagement ne seront pas financés par des contributions volontaires du Gouvernement du pays hôte. Le Comité a également été informé qu'aucune structure solide ne serait érigée dans les nouveaux locaux de la Force et que l'hôtel resterait temporairement à la disposition de cette dernière, mais que le Gouvernement hôte se chargerait de l'entretien et des réparations à l'avenir.

29. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les structures préfabriquées étaient à l'épreuve des secousses sismiques et pouvaient résister à des conditions environnementales défavorables. En outre, ce type de structure a été privilégié en raison de sa rapidité de construction et des coûts y relatifs moins élevés que les structures en dur qui, bien que plus durables – plusieurs décennies contre 10 ans pour les structures préfabriquées – nécessitaient un long délai de construction (plus de deux ans). Toutefois, il importe de noter que la durée de vie de tout bâtiment préfabriqué est influencée par une série de facteurs et qu'un entretien régulier peut contribuer à la prolonger. Au sein de la Force, les bâtiments préfabriqués étaient utilisés au-delà de leur durée de vie utile prévue.

30. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que le projet serait une initiative unique, sans coûts supplémentaires à l'avenir, à l'exception des coûts d'entretien prévus. L'achat final de structures préfabriquées se ferait au moyen de contrats-cadres appropriés et, éventuellement, par transfert depuis d'autres missions de maintien de la paix.

31. **Le Comité consultatif prend note de la demande urgente de déménagement des locaux de la Force, qui devrait être un investissement ponctuel sans coûts futurs supplémentaires, à l'exception des coûts d'entretien.**

Opérations aériennes

32. La proposition du Secrétaire général fait apparaître l'achat d'un hélicoptère Bell-212, qui viendrait compléter le parc de trois hélicoptères déjà disponibles (A/72/722, par. 23 et 61). Le Comité consultatif note, d'après le complément d'information qu'il a reçu, que le coût ponctuel du déploiement de l'hélicoptère à Chypre est estimé à 370 000 dollars au titre du fret et du déploiement de matériel appartenant aux contingents. Ayant demandé des précisions, il a été informé que cet actif n'entraînerait aucun coût supplémentaire et que le concept des opérations aériennes de la Force restait inchangé, en ce sens que les ressources aériennes continueraient de mener des activités de soutien aérien, de surveillance, de dissuasion, d'évacuation et de transport à l'intérieur de la zone tampon, 24 heures sur 24.

33. Le Comité consultatif a également été informé qu'il était nécessaire de se doter d'une capacité aérienne supplémentaire en raison de l'indisponibilité régulière de l'hélicoptère Bell-212, qui a révélé l'incapacité de la Force à utiliser un seul hélicoptère de ce type. En raison du programme d'entretien obligatoire et des problèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement liés aux pièces détachées, un hélicoptère supplémentaire de taille moyenne était nécessaire pour maintenir les capacités d'évacuation médicale ou sanitaire de la Force 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le Comité a également été informé qu'aucun cas d'évacuation de ce type ne s'était produit à la mission au cours des dix dernières années.

34. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, bien que la Force dispose d'un vaste réseau de caméras de surveillance dans la zone tampon, les opérations aériennes restaient une nécessité compte tenu des limites de la télévision en circuit fermé et du manque de moyens d'observation en hauteur. À cet égard, le Comité a été informé que la Force envisageait la possibilité d'utiliser des drones pour compléter les patrouilles héliportées dans certaines parties de la zone tampon.

35. Le Comité consultatif note, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, que le nombre d'heures de vol proposé pour l'exercice 2023/24 resterait identique à celui approuvé pour l'exercice en cours, soit 1 060 heures de vol au total par tâche, malgré l'expansion proposée de la flotte aérienne de la Force. Il fait en outre observer que, alors que le nombre d'heures de vol resterait inchangé, la Force propose pour 2023/24 une augmentation du volume de carburant aviation d'environ 8 000 litres par rapport au budget approuvé pour 2022/23. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les besoins supplémentaires en carburant étaient basés sur la consommation estimée proposée, calculée sur la base des heures de vol fixes pour chaque hélicoptère et d'une consommation normalisée de carburant par heure pour chaque type d'hélicoptère, alors que la consommation estimée pour la période 2022/23 avait été basée sur la moyenne semestrielle de la consommation réelle.

36. **Le Comité consultatif estime que le mandat et les besoins opérationnels de la Force, qui est l'une des missions de maintien de la paix des Nations Unies les plus stables, n'ont pas changé au point de justifier le déploiement d'un hélicoptère supplémentaire. En outre, bien qu'il ait été indiqué que le nouvel hélicoptère n'entraînerait pas de coûts supplémentaires, le Comité constate le montant associé à la demande de déploiement de l'aéronef (370 000 dollars), ainsi que l'absence d'informations détaillées sur les éventuelles ressources supplémentaires associées au nouvel hélicoptère, telles que la modification de**

l'estimation du carburant pour les opérations aériennes et les dépenses éventuelles au titre des pièces détachées et de l'entretien.

37. **En attendant de recevoir des informations complètes sur les coûts connexes et les besoins opérationnels qui justifieraient l'achat d'un hélicoptère, y compris une évaluation des autres solutions susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de la flotte aérienne de l'Organisation, telles qu'une meilleure utilisation de la capacité aérienne existante de la Force, le recours à des prestataires de services commerciaux à titre de capacité de secours pour les évacuations médicales et les évacuations sanitaires, le cas échéant, ainsi que la coopération entre les missions, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées ne soient pas approuvées à ce stade. Les montants prévus au titre des dépenses opérationnelles devraient être ajustés en conséquence**.

Efficacité énergétique et carburants

38. Le Secrétaire général indique que la Force continuera d'investir dans les énergies propres et renouvelables, grâce à l'installation envisagée d'une nouvelle centrale photovoltaïque au cours de l'exercice 2023/24, les gains d'efficacité de 20 200 dollars qui en résulteront étant pris en compte dans les prévisions de dépenses pour la même période (A/77/722, par. 51). Il indique également que les gains d'efficacité totaux découlant de l'énergie solaire, notamment des deux centrales photovoltaïques actuellement en construction et des trois centrales déjà en service au sein de la Force, s'élèveraient à environ 166 600 dollars par an (ibid., page 37). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'infrastructure électrique de la Force, y compris ses centrales photovoltaïques, était entièrement connectée au réseau électrique du pays hôte, conformément au plan de gestion de l'environnement de la Force, mais qu'aucun protocole de compensation mutuelle concernant la production d'énergie n'avait été mis en place avec le pays hôte. **Le Comité consultatif, prenant note des gains d'efficacité générés par l'utilisation d'installations solaires et rappelant l'excédent de production d'électricité généré par les deux centrales solaires à la mission, redit qu'il est d'avis qu'il devrait être fait état de gains d'efficience sensiblement plus importants dans les futurs projets de budget de la Force (voir A/76/760/Add.11, par. 31) et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'améliorer plus avant ces gains d'efficacité, notamment en signant un accord de compensation mutuelle avec le pays hôte**.

39. Le Comité consultatif note également, d'après les informations complémentaires qui lui ont été fournies, que le volume de combustible diesel et d'huile de chauffe budgétisé au titre des installations et infrastructures pour la période 2023/24 s'élève à 111 482 litres, ce qui représente une augmentation de 34 482 litres (44,8 %), par rapport aux 77 000 litres approuvés pour 2022/23. En ce qui concerne les transports terrestres, le volume de carburant budgétisé pour la période 2023/24 s'élève à 566 820 litres, soit une augmentation de 24 570 litres (4,5 %), par rapport aux 542 250 litres approuvés pour 2022/23. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, dans le cadre de son plan quinquennal de remplacement des véhicules (voir par. 25 b) ci-dessus), la Force achèterait des véhicules conformes à la norme euro 6 pour les moteurs à essence et diesel et que, la zone tampon étant située en milieu rural et dépourvue de stations de recharge, l'achat de véhicules électriques n'était pas approprié. Il a également été informé que le parc automobile de la Force était actuellement composé de 21 véhicules hybrides, que celle-ci prévoyait de porter à 36 d'ici à 2025.

40. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a en outre été informé que les prévisions budgétaires proposées pour satisfaire les besoins en carburant au titre

des installations et infrastructures et des transports terrestres étaient basées sur une moyenne semestrielle de la consommation réelle enregistrée l'année précédente. **Étant donné que la Force prévoit d'augmenter le nombre de véhicules hybrides et que l'utilisation de l'énergie solaire offre un plus grand potentiel d'efficacité, le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les gains d'efficacité connexes, ainsi que sur les éventuelles incidences financières, seront communiquées dans les prochains rapports**.

Décès et accidents de la route en mission

41. Après avoir posé la question, le Comité consultatif a été informé que la Force n'avait enregistré aucun décès depuis juin 2017 et que, dans le cadre des mesures de réduction des décès, la clôture d'enceinte de 12 km entourant la zone protégée par les Nations Unies avait été progressivement remise en état (voir A/77/722, par. 71 ; A/76/696, par. 19 ; et A/75/746, par. 18) et une formation à la sécurité incendie avait été dispensée. Il a également été informé que le nombre d'accidents de la route se chiffrait en moyenne à 12 accidents par mois en 2005/06 et qu'il avait été ramené à 5 accidents par mois en 2019-2022, 85 % d'entre eux étant des accrochages sans gravité, et que la Force s'employait à garantir la sécurité routière au moyen d'évaluations de la conduite à l'arrivée, de formations à la conduite et de campagnes de sensibilisation à la sécurité routière, ainsi que d'un mécanisme en deux étapes pour la formation et l'évaluation des conducteurs, qui comprenait une formation mensuelle à la sécurité routière et une réévaluation du personnel à mi-parcours. **Le Comité consultatif compte que la Force poursuivra ses efforts en matière de formation et d'évaluation des conducteurs afin d'accélérer encore la tendance positive à la réduction des accidents de la route**.

Représentation géographique

42. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2023, le personnel civil de la Force se composait de 39 membres du personnel recruté sur le plan international originaires de 25 États Membres, les cinq groupes régionaux étant représentés comme suit : 2 personnes originaires du Groupe des États d'Afrique, 10 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 6 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 20 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Ayant demandé des précisions, il lui a été indiqué que le nombre total d'États Membres représentés restait inchangé (25) par rapport au 31 janvier 2022, mais que la Force avait recruté des membres du personnel en Jordanie et au Népal, ce qui avait permis d'améliorer sa diversité géographique. **Le Comité consultatif compte que la Force poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation géographique et continuera de fournir des informations actualisées à ce sujet dans ses futurs rapports**. Il examine plus avant les aspects relatifs à la représentation géographique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/77/767).

VI. Conclusion

43. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/77/595). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 1 658 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 ainsi que le montant de 371 900 dollars correspondant aux autres produits et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2022, soit 230 400 dollars (produits divers ou accessoires) et**

165 600 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs), déduction faite des pertes liées aux placements (24 100 dollars), soient portés au crédit des États Membres.

44. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/77/722). **Compte tenu des observations et recommandations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 1 219 400 dollars et ramenés de 57 444 700 dollars à 56 225 300 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 56 225 300 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, dont 24 378 300 dollars financés au moyen des contributions volontaires du Gouvernement chypriote (17 878 300 dollars) et du Gouvernement grec (6 500 000 dollars)**.